



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 29 : Sécurité de l'aviation et mécanismes régionaux de coordination de la mise en œuvre de la navigation aérienne

PROGRÈS RÉALISÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS DES ANSP AFRICAINS

[Note présentée par 54 États contractants², membres de la
Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce document présente les actions entreprises par les fournisseurs africains de services de navigation aérienne (ANSP) après le lancement de leur programme d'évaluation par les pairs en février 2015 par le président du Conseil de l'OACI.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- prendre note des informations fournies dans le présent document ;
- exhorter l'OACI à continuer d'apporter son soutien au Programme d'évaluation par les pairs des ANSP africains, en coordination avec le Groupe de Pilotage des fournisseurs de services de navigation aérienne en Afrique ;
- demander aux ANSP africains d'œuvrer ensemble pour renforcer le Programme d'évaluation par les pairs des ANSP africains afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations du transport aérien en Afrique.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Le présent document de travail porte sur la sécurité et la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Implications financières du plan AFI.
<i>Références :</i>	Annexe 19 de l'OACI Objectifs de sécurité d'Abuja

¹ Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

1. INTRODUCTION

1.1 À l'initiative du Président du Conseil, une réunion des fournisseurs africains de services de navigation aérienne (ANSP) s'est tenue à Montréal en février 2015 pour discuter de la nécessité d'identifier les moyens de relever certains défis auxquels les services de navigation aérienne sont confrontés dans la région Afrique - océan Indien (AFI).

1.2 Un an plus tard, il a été créé un groupe de pilotage chargé d'élaborer un cadre régional et un mécanisme d'amélioration des résultats en matière de sécurité des services de navigation aérienne (ANS) en Afrique, y compris un examen par les pairs. Il est composé des membres suivants : ASECNA (président), Services de navigation aérienne (ATNS), Afrique du Sud (vice-président), CANSO (membre et secrétariat), Ghana, Kenya, Mozambique et Nigéria ANSP (membres), OACI (membre) et Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) (observateur). Il a été convenu que l'OACI continuerait de jouer un rôle actif dans le soutien de l'initiative par l'intermédiaire des bureaux régionaux de l'AFI.

2. ANALYSE

2.1 Les principaux objectifs de l'initiative sont les suivants :

- a) établir et maintenir un niveau uniforme de sécurité pour la région AFI ;
- b) aider les ANSP à remplir leurs obligations internationales en matière de services de navigation aérienne, notamment : services de circulation aérienne (ATS), conception des procédures de vol, service d'information aéronautique (AIS), cartographie, météorologie (MET), communications, navigation et surveillance (CNS), recherche et sauvetage (SAR) et système de gestion de la sécurité (SMS) ;
- c) la mise en commun des outils, des ressources humaines et des formations disponibles et l'intégration des examens de sécurité et de qualité dans un programme de sécurité et d'assurance qualité spécifique aux ANSP, afin de réduire les coûts de certification.

2.2 Les activités de la mission sont basées sur des examens croisés par des équipes indépendantes d'experts d'autres ANSP et d'autres organismes de l'aviation civile ; le partage d'expériences et de meilleures pratiques ; l'assistance mutuelle et la protection des données.

2.3 Les ANSP visités élaboreront des plans d'action correctifs/préventifs en conséquence ; et le suivi et l'évaluation réguliers de l'état de mise en œuvre de ces plans d'action correctifs/préventifs seront communiqués aux autres ANSP.

2.4 Les experts chargés de l'examen seront choisis parmi les ANSP et d'autres entités de l'aviation civile, à l'aide de documents d'orientation complets en cours d'élaboration avec le soutien de l'OACI et des meilleures pratiques industrielles pertinentes des parties prenantes telles que le CANSO.

2.5 Les avantages de l'initiative concernant l'évaluation par les pairs des ANSP africains sont notamment les suivants :

- a) La mise en commun des capacités de contrôle interne et la réduction des coûts ;
- b) La durabilité des résultats de l'examen en raison de l'indépendance du système ;

- c) La préparation efficace des ANSP dans le processus de supervision/certification de la sécurité par les autorités de l'aviation civile ;
- d) L'assurance de l'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des services de navigation aérienne dans la région AFI ;
- e) L'assurance d'un niveau minimum de supervision de la sécurité des ANSP dans les États où les autorités nationales rencontrent quelques difficultés (aucun ANSP n'est laissé de côté dans le processus de supervision).

2.6 État d'avancement des activités de mise en œuvre par les ANSP africains

Depuis le lancement du processus, les actions suivantes ont été réalisées :

- a) Des évaluations ont été effectuées dans plusieurs pays en fonction de la norme d'excellence CANSO en matière de SGS (SoE), qui est fondée sur l'Annexe 19 — *Gestion de la sécurité* ;
- b) Les États partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), à savoir le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et le Burundi, ont adopté l'examen par les pairs dans le cadre du calendrier de la CAE et ont mené trois (3) missions d'examen par les pairs en collaboration avec CANSO ;
- c) L'ATNS et l'ASECNA ont procédé à un examen réciproque des tâches convenues ;
- d) Un manuel commun d'examen par les pairs a été élaboré par l'OACI et adopté par les ANSP lors d'une réunion convoquée en 2018 en Sierra Leone ;
- e) Un atelier a été organisé à Abidjan par l'OACI pour diffuser le manuel et dispenser une formation aux ANSP afin qu'ils puissent procéder à une révision sur la base du manuel adopté ;
- f) Deux ANSP (Ghana et Madagascar) ont été identifiés comme ANSP pilotes pour évaluer l'utilisation du manuel ;
- g) Le comité de pilotage (composé de l'ASECNA, de l'ATNS et du CANSO) s'est réuni en juin 2019 en Afrique du Sud et a fixé de nouvelles dates pour la révision des ANSP du Ghana et de Madagascar. Après cet examen, un atelier est prévu en novembre 2019 pour évaluer l'utilisation du manuel pour l'examen par les pairs. Les leçons apprises guideront la planification de l'examen par les pairs pour 2020.

3. CONCLUSION

3.1 L'OACI devrait continuer à soutenir le programme d'évaluation par les pairs des ANSP africains. Par conséquent, le projet du Plan AFI sur la mise en œuvre du Programme africain d'évaluation par les pairs des ANSP peut mettre en place une équipe pour recruter les experts des ANSP qui seront utilisés pour les évaluations.